

LA PLUME

Décembre 2024  
N°65

Rambaudine



Voici que l'année 2024 touche à sa fin et dans la lignée de mes précédents éditoriaux, j'ai pris pour habitude de faire un petit récapitulatif des principales actions conduites par vos élus durant la période écoulée.

Il est désormais acquis, en tout cas sous la durée de notre mandature et face au nombre toujours plus important de participants, que la cérémonie des Vœux se déroulerait un samedi de janvier en fin d'après-midi. La précédente fut chaleureuse et festive, je vous remercie pour l'engouement que chacun y manifeste, cela me fait énormément plaisir car je prends cela comme un signe d'amitié et une marque d'encouragement pour le travail et la gestion que nous faisons sur la commune.

Avec des finances toujours contraintes mais se portant mieux, l'équipe municipale est parvenue à faire éclore certains projets et à réaliser quelques travaux devenus nécessaires, d'ampleur raisonnable et conformes à nos moyens sans générer d'augmentation sur les taxes locales et services communaux.

- La plus grosse opération fut la rénovation complète du réseau d'éclairage public finalisée cette année. Tout est désormais fonctionnel pour un confort d'utilisation et un gain d'économie d'énergie considérable ;
- la cantine a également bénéficié de transformations pour le bien-être des enfants et la satisfaction des encadrants ;
- le revêtement de certaines voies communales a lui aussi profité d'un « lifting ». Pour cette année, ce fut rue du Brusq et en certains endroits de la VC reliant Rambaud à la Bâtie-Vieille ;
- enfin, sur l'aire du bas, proche du boulodrome, certains jeux pour enfants atteints par la vétusté ont été déposés au profit d'un « kit-jeu » moderne et sécurisé.

Dans la même lignée, tout en maintenant le cap primordial pour une collectivité qui est de conforter sa capacité d'auto-financement et de ne pas accroître son taux d'endettement, j'ai la satisfaction de rajouter, sans trop m'avancer étant donné que les financements sont acquis, les travaux de remplacement de toutes les huisseries et du système de chauffage de la salle des IV vents. Ceux-ci devraient débiter courant du premier trimestre 2025 et en plus du confort qui sera généré, cette opération s'inscrira

dignement dans le sens du développement durable, avec ici aussi, de grosses économies et élimination d'énergie fossile à la clé.

Je ne serai pas complet si je n'évoquais pas le tout dernier projet cher au cœur du conseil municipal et inscrit dans le cadre d'un programme d'État appelé « village d'avenir » pour lequel nous avons postulé avec comme objectif, la transformation de l'ancien atelier communal en une cantine normalisée et de capacité plus importante que celle existante voire en salle pluriactivités. Dossier se trouvant actuellement aux seules prémices de l'éclosion.

Comme vous pouvez le constater, nous travaillons inlassablement de concert, élus et personnels, à faire vivre et prospérer la commune, protégeant ses intérêts et spéculant sur les options qui nous semblent être les meilleures pour son avenir et celui des Rambaudins.

Nous sommes présents, mais nous ne sommes pas les seuls, loin de là !

En effet, je constate qu'à Rambaud, énormément de personnes, toutes plus sympathiques les unes que les autres, par leurs actions individuelles ou collectives, œuvrent bénévolement et sans compter pour maintenir et dynamiser ce lien social et humain si cher à notre bien-être et équilibre de vie.

Jeunes ou moins jeunes, particuliers, Présidentes ou Présidents d'associations, responsables de groupes, tout le monde sait se mobiliser et mobiliser ses troupes, remplies de bonnes volontés afin d'organiser ou gérer un événement ou une animation à tout moment de l'année.

Pour moi, cela fait partie des richesses inestimables qui peuvent habiter une commune et Dieu sait que Rambaud en est remplie avec ses élans de solidarité, de chaleur humaine et solidaire qui ont le vent en poupe et semblent faire des émules.

Permettez-moi donc d'en être à la fois fier et heureux et ainsi d'adresser mes remerciements les plus chaleureux à tous ces « instigateurs de bonheur ».

Je ne serai pas plus long et je terminerai cet édito en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année et en vous donnant rendez-vous courant janvier prochain pour la cérémonie des vœux 2025.

Bien cordialement,

Le Maire, Lionel Roux

## MAIRIE

29, rue de la Mairie – 05000 Rambaud  
Tél : 04 92 52 25 96 – Fax : 04 92 52 02 50  
Adresse mail Mairie : [mairie@rambaud05.fr](mailto:mairie@rambaud05.fr)  
Cantine – Garderie : [cantine@rambaud05.fr](mailto:cantine@rambaud05.fr)  
Site internet : [www.rambaud-village.fr](http://www.rambaud-village.fr)

## SECRÉTARIAT OUVERT AU PUBLIC

Le lundi de 16h30 à 18h30.  
Les mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h.

## PERMANENCE DU MAIRE

Mardi de 11h à 12h et sur rendez-vous.

## PERMANENCE DES ADJOINTS

Marie Laure Taix le lundi de 17h à 18h.  
Marc Beynet le jeudi de 11h à 12h.  
Alain Betti le vendredi de 11h à 12h.

## PERMANENCE DU C.C.A.S.

Sur rendez-vous en mairie.

## ÉCOLE

Tél : 04 92 51 41 23  
Adresse mail de l'école :  
[ce.0050247s@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0050247s@ac-aix-marseille.fr)

## SOMMAIRE

Éditorial du Maire	P 2
Les brèves 2024	P 5
Échos du Conseil municipal	P 16
La page des associations	P 29
Au fil des jours	P 36
Infos mairie	P 37
Un peu d'histoire	P 43



**LA PLUME Rambaudine** est distribuée annuellement en 200 exemplaires. Elle est ouverte à tout Rambaudin souhaitant porter témoignage de la vie de la commune, vie associative, familiale, professionnelle, mots personnels et autres expressions, dans la limite du respect d'autrui.

Vous pouvez adresser par mail ou déposer en mairie vos articles sur papier, sur CD, sur clé U.S.B. La mairie de Rambaud dépose dans les boîtes aux lettres des résidents de la commune le bulletin municipal « La Plume Rambaudine ». Aucun traitement de données à caractère personnel n'est mis en œuvre pour distribuer ce bulletin, mais si vous ne souhaitez plus le recevoir, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Rambaud – 29, rue de la Mairie – 05000 RAMBAUD ou par courrier électronique à : [mairie@rambaud05.fr](mailto:mairie@rambaud05.fr)

Droit légal de publication déclaré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de GAP le 22 octobre 2008, récépissé N°08/10.

Directeur de publication : Marc Beynet

Crédit photos : le conseil municipal, les associations

Mise en page et impression : Éditions du Fournel – ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière La Bessée

Tél. 04 92 23 15 75 – [www.editions-fournel.fr](http://www.editions-fournel.fr)



## CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI

Voici 80 ans, à l'aube du 6 juin 1944, des soldats américains, britanniques, canadiens et français s'apprêtaient à prendre pied sur les plages de Normandie pour combattre l'Allemagne nazie.

La Libération de la France commence ; pour autant, l'armée allemande ne bat pas en retraite. La résistance allemande sera féroce durant la bataille de Normandie qui se déroule du 6 juin au 25 août 1944. Les villes, les villages et la campagne normande seront dévastés par



les violents combats. 20 000 civils périront durant cette bataille de Normandie.

Ce 6 juin 1944 marque le début de la libération de la France, les forces armées de la France libre sont présentes aussi lors des débarquements en Provence.

En ce 8 mai 2024, les habitants de Rambaud sont venus encore nombreux autour du monument aux morts du village. Rendre hommage à ceux de Rambaud mais aussi à tous ceux qui périrent durant ce conflit qui aura duré 5 ans et fait 13 millions de victimes civiles et militaires.

Tous se sont ensuite retrouvés à la salle des IV vents, pour partager le verre de l'amitié.

Agnès Marcelot

## CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la France se rassemble chaque 11 novembre pour honorer les combattants tombés. Cette date, d'abord simple commémoration de l'Armistice de 1918, est devenue au fil des décennies un puissant symbole de mémoire et d'appel à la paix.

Cette année, c'est sous un beau soleil de novembre que la population de Rambaud s'est réunie autour du monument aux morts pour célébrer les Rambaudins morts pour la France. Les enfants du village participent toujours activement à ce moment.



Tous se sont ensuite retrouvés autour du verre de l'amitié proposé par la mairie. Une belle occasion de se revoir, de discuter de la famille, de l'actualité et des festivités à venir.

Agnès Marcelot

## LES SPECTACLES SUR RAMBAUD, DU THÉÂTRE MAIS PAS QUE...



En février, l'Élan Rambaudin nous a régalé en accueillant sur la commune de Rambaud la compagnie de Théâtre Gapençaise « les mots dits » pour une nouvelle pièce de Jean-Pierre Mourice « Rendez-vous au square ».

Dans un square, des personnages farfelus ou inattendus se croisent, se parlent, se fâchent ou s'apprécient au gré des rencontres. Traiter d'une façon humoristique des relations humaines, ce n'est pas toujours facile, mais joué par une troupe d'acteurs toujours au top, c'est plus drôle.

Un bon moment de théâtre qui a ravi toutes les personnes présentes ce dimanche de février.

En août, l'incontournable Festival de Chaillol et son itinérance sur le territoire Alpin, a fait une halte à l'église de Rambaud pour nous faire découvrir un duo musical « Bolo ». Une musique Afro Rock Blues interprétée par deux artistes Senny Camara et Sylvain Rabourdin, la première à la harpe traditionnelle sénégalaise et le deuxième au violon.

Des chants traditionnels en Wolof, une musique envoûtante sur ce duo harpe-violon dans la petite église de Rambaud pleine à craquer.



Agnès Marcelot

## C'EST LA FÊTE À LA MOUTOUSE !



Pour la troisième année consécutive, les habitants de la Moutouse et des lieux-dits voisins se sont réunis fin août afin de partager un moment tous ensemble.

Bien qu'étant tous voisins de proximité, l'été occupe chacun de nous et ce moment festif est toujours très attendu. C'était donc un grand plaisir de se retrouver et de prendre le temps d'échanger avec les plus anciens et avec les tout nouveaux arrivants.

Chacun avait amené une boisson et un plat à partager. Une voisine nous a régalé avec ses crêpes chaudes qui embaumaient le quartier.

Après un petit café bien mérité, des équipes se sont formées afin de faire des parties de palets bretons. Chacun y allait de son commentaire afin de déstabiliser l'équipe adverse, en franche rigolade.

Nous avons pu remarquer les différences de niveaux dans ce jeu, où certains avaient des difficultés à poser le palet sur la planche, tandis que d'autres réalisaient des coups de maître !

Cette journée fut encore une réussite et la bonne humeur était au rendez-vous.

Céline Vallet

## LA FÊTE DU MUGUET

Comme chaque année, l'édition de La Fête Du Muguet 2024 fut une réussite si l'on en juge par le public venu encore nombreux et le sourire sur le visage des Rambaudins présents lors de cet événement.

Cette année encore nous avons choisi de remonter le auvent, qui va sans doute devenir un incontournable, tant pour se protéger du soleil que de la pluie qui nous joue souvent des tours en cette période. Cela rajoute du travail à nos membres et bénévoles durant la semaine de préparation, mais il semble apprécié de tous.

La soirée de lancement du vendredi fut animée par Acte Élémentaire, un groupe dynamique, sympathique et faiseur d'ambiance très apprécié, même par des boulistes qui sont encore venus nombreux ouvrir cette fête 2024.

Samedi, traditionnel concours de pétanque en doublette, un peu moins fréquenté cette année, du fait d'autres concours organisés à la même date en d'autres lieux.

Bon nombre d'habitues se sont retrouvés pour l'apéritif du samedi soir autour d'une pizza ou d'un sandwich, en attendant le bal animé par DJ Jouss fidèle au poste depuis de nombreuses années, tout comme l'équipe de Pyro FM qui à encore livré un joli spectacle pyrotechnique.



Le dimanche, toujours plus calme et plus familial, concours de pétanque triplette mixte, des jeux présents pour les petits, et notre désormais traditionnel repas de midi, préparé cette année par Ludivine Eynaud qui nous a régalié de son délicieux aïoli.

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. En effet cette année 2024 marque un changement notoire au sein du CJL. Nous avons la tristesse de voir notre Président Denis Aubert démissionner de ses fonctions, chose que nous acceptons volontiers, car c'est sa décision.

Nous tenons à lui témoigner notre affection et lui dire un grand MERCI pour son travail et son dévouement sans faille durant ces 15 années.

Laure Nicolas

## SOIRÉE CINÉ DÉBAT : ÉCRAN – ENFANTS – PARENTS PARLONS-EN !

Une première pour le Regroupement Pédagogique Rambaud-La Bâtie-Vieille, venir débattre autour de sujets délicats qui nous concernent toutes et tous : les écrans, nos habitudes, les risques et les dangers.

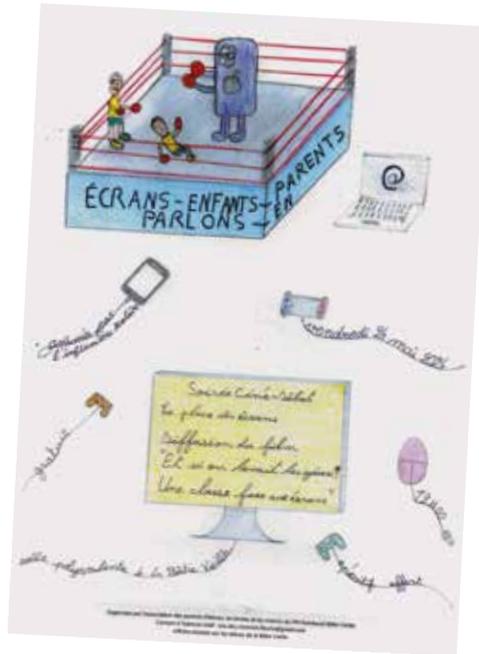
À l'initiative de l'enseignante des CM1 CM2 de La Bâtie-Vieille, le sujet a attiré beaucoup de parents et de jeunes, et la salle des fêtes de La Bâtie juste assez grande pour accueillir tout le monde.



La soirée a débuté par le visionnage d'un court métrage « si on levait les yeux, une classe

face aux écrans » tourné dans une classe pendant toute une année scolaire. Le film laissait la parole aux enfants sur leurs habitudes et celles de leurs proches quant à l'utilisation des écrans sous toutes leurs formes.

Ensuite place aux débats avec la présence de la médecine scolaire, de l'infirmière scolaire, de la gendarmerie de Chorges en charge d'une spécificité, prévenir le cyber-harcèlement avec la mise en place d'un Permis Internet à destination des CM2 juste avant l'entrée au collège.



Quotidiennement exposés aux outils numériques, mais peu conscients des risques encourus dans leurs pratiques, les jeunes sont des cibles potentielles (cyber-harcèlement, piratage de compte en ligne, désinformation...) d'où l'importance de les sensibiliser dès le plus jeune âge.

Les participants ont été très intéressés par tous les sujets. Le débat s'est terminé tardivement par un petit apéritif dînatoire.

D'autres soirées thématiques seront à l'honneur en 2025.

Agnès Marcelot

## JOURNÉE PIZZA

Début juin, l'association des écoles « Le Sou des Chemins Fleuris » a organisé une journée pizza. Les bénévoles ont déposé dans chaque boîte aux lettres des habitants de Rambaud et de la Bâtie-Vieille, la carte des pizzas afin que chacun puisse commander en avance, s'il le souhaitait.

Nous avons le choix de les déguster sur place ou de les emporter.

Pour la réalisation des pizzas, des parents se sont retrouvés chez la famille René au village. Julien et Corine ont eu la gentillesse d'accueillir

les apprentis Pizzaiolo pour les former à la préparation et la cuisson.

Dans la joie, la bonne humeur et la chaleur du feu de bois, les bénévoles ont cuisiné près de 220 pizzas sur la journée.

Les habitants de Rambaud et nos voisins les bastidons, ont donc répondu présents pour cette journée conviviale. Le soir, tous se sont retrouvés dans une ambiance de guinguette dans le jardin des René. Un papa, résidant à la Bâtie-vieille, nous a fait profiter d'un petit concert. Les convives ont alors pu déguster des pizzas accompagnées de vins, de bières ou de soft, tout en musique et en chansons.

« Ciao e viva la pizza! »

Céline Vallet



## LA VAGUE MANGA ARRIVE À LA BIBLIOTHÈQUE DE RAMBAUD

Le monde de l'édition, les médiathèques et librairies s'accordent toutes sur la ferveur autour du Manga.

Les jeunes aussi ne jurent que par le manga, bien souvent influencés par les dessins animés qu'ils voient à la télévision, au cinéma ou sur les plates formes de téléchargements.

Alors la bibliothèque de Rambaud est venue enrichir ses rayons avec plusieurs séries de mangas à destination de différentes tranches d'âges.



Plusieurs malles ont été successivement réservées auprès de la Bibliothèque Départementale des Hautes Alpes afin d'offrir aux lecteurs un large choix de mangas qu'ils connaissent mais aussi pour leur en faire découvrir d'autres.

Afin de mieux connaître la demande du jeune public, la bibliothèque de Rambaud a organisé un après-midi dédié aux mangas.



Après une discussion autour des mangas, un petit concours de dessin dont les œuvres ont été affichées, une dégustation de Mochis glacés (pâtisserie japonaise), les enfants ont assisté à la projection d'un film d'animation japonais « Mon Voisin Totoro ». Un super après midi.

N'hésitez pas à faire part à la bibliothèque de Rambaud de vos souhaits de lectures.

Delphine Vallon





SPECTACLE DES CM1 ET CM2

## FÊTE DE L'ÉCOLE À LA BÂTIE-VIEILLE

Cette année, les classes de CM1 et CM2 avaient pour projet la mise en œuvre théâtrale d'une œuvre de littérature de Sophie Merceron. L'interprétation de l'une de ces œuvres a été accompagnée par un intervenant comédien Robin Vargoz (présent avec les deux classes pendant 10h) qui a aidé le groupe à la mise en scène.

Le livre choisi par les enfants « Les pieuvres » est l'histoire d'enfants ayant vécu des traumatismes et devant affronter leurs peurs.

Tous les enfants ont été sur la scène en même temps, pas de costume juste l'interprétation des élèves ensemble.

Une première représentation collective a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet au Tempo (ex CMCL) avec les autres classes du projet Théâtre et le 2 juillet une deuxième lors de la fête de l'école.

Les objectifs de ce projet furent :

- découvrir un type de texte ;
- s'approprier un nouveau vocabulaire ;



- mettre en voix et en geste et mémoriser les textes ;
- élaborer la mise en scène, et tout le travail de coopération avec les autres ;
- se respecter et prendre confiance.

Le 2 juillet, ce fut donc une « première » pour les parents, qui ont pu découvrir les talents théâtraux de leurs enfants.

La fête de l'école s'est terminée par le traditionnel « au revoir » à nos CM2 avec une remise de petits cadeaux préparés par les deux communes du Regroupement Pédagogique.

Katy Vallon

DÉPART DES CM2



## LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Ce lundi 2 septembre, les enfants ont repris le chemin des écoles du Regroupement Pédagogique Rambaud - La Bâtie-Vieille.



- 6 enfants en petite section maternelle (+ 1 entrée en janvier)
  - 8 enfants en moyenne section
  - 3 enfants en grande section
- Soit 17 enfants en maternelle**

- 6 enfants en CP
  - 9 enfants en CE1
- Soit 15 élèves en cycle 2**

### La Bâtie-Vieille

- 4 enfants en CE2
  - 5 enfants en CM1
  - 8 enfants en CM2
- Soit 17 élèves en cycle 3**



Le projet « Notre École Faisons la Ensemble » (NEFE) développé à l'initiative des enseignantes du RPI, a permis d'acquérir du nouveau mobilier pour les classes. Entièrement financés par le ministère de l'éducation nationale, ces nouveaux équipements ont pour vocation de permettre aux enfants de travailler en petit groupe avec plus d'autonomie.

Plus mobiles, plus colorés, plus modernes, les enfants ont pu apprécier les nouveaux bureaux, les nouvelles assises et les nouveaux rangements.

Une nouvelle réflexion pour 2025 concernera les espaces extérieurs.



Merci aux enseignantes qui portent ces projets pour, d'une part, le bien être des élèves et d'autre part, l'amélioration des conditions d'enseignements dans les classes multi-niveaux.

Agnès Marcelot

LE CYCLE 2



## LA COLOR DINGUE

La commune de La Bâtie-Vieille accueillait ce 22 septembre, la sixième édition de la Foulée colorée (Color Dingue), organisée par l'association des parents d'élèves des communes de Rambaud et de la Bâtie-Vieille.

Si le soleil et la douceur de l'automne étaient présents, 220 personnes étaient également là pour participer à ces 5 kilomètres dans la campagne bastidonne.

Un parcours familial, parsemé d'obstacles ludiques et de jets de poudres colorées, qui finissait au sommet du sentier menant à la tour du village. Après la remise des médailles pour tous les jeunes participants, en présence des élus des communes de la Bâtie-Vieille et de Rambaud, et le jeté final de poudre multicolore, il était l'heure de se retrouver autour des grillades.

Une course en sac, un atelier maquillage et une tombola constituée de plusieurs dons de producteurs locaux, ont permis à tous les participants de finir cette journée dans la bonne humeur.

Le rendez vous est déjà fixé pour l'année prochaine et c'est la commune de Rambaud qui accueillera l'événement.

Jean-Philippe Sadouet



## HAPPY HALLOWEEN !

En ce 31 octobre de l'an de grâce deux mille vingt quatre, s'est tenue - tradition oblige - la réunion annuelle des sorcières, monstres et esprits divers du village de Rambaud.

Après avoir accompli le rituel du « sang du dragon » et prononcé les paroles magiques : « Dragon merveilleux, accorde moi grande vaillance! », les invités, une quarantaine de parents et enfants, ont été accueillis en bibliothèque dans une ambiance envoûtante par la grande sorcière G.Latrouille et son acolyte Fantine Faismoipeur qui leur ont offert un goûter varié avant de leur raconter... une histoire de Sorcières bien sûr ! « Grimelda Hauchecorne la souris de Salem » pour les grands et « Carabouille la petite sorcière » pour les plus jeunes.



Puis, tout le monde s'est retrouvé en bibliothèque, chargé de friandises et chacun a repris le chemin de ses pénates, en se promettant bien de se retrouver l'année prochaine!

Martine Surget



Puis tout le monde s'en est allé à travers le village chercher les réponses aux dix énigmes diaboliques concoctées par G. Latrouille sans oublier l'inévitable « Trick or treat? » (Un vilain tour ou des bonbons?) auprès des bons et généreux villageois que nous remercions chaleureusement !



## LA DICTÉE

**Samedi 9 Novembre 2024**  
à 15h salle Pierre Gély,  
la bibliothèque vous propose une  
**dictée ludique.**  
Correction collective, sans  
jugement, ni notation,  
**en toute simplicité et convivialité.**  
Gratuit, ouvert à tous, d'ici ou d'ailleurs.

Inscriptions jusqu'au vendredi 8/11 :  
- par mail à [bibliothequerambaud@outlook.fr](mailto:bibliothequerambaud@outlook.fr)  
- par téléphone ou SMS auprès de  
Delphine 06 64 79 40 97 après 18h,  
ou Eliane 06 11 97 68 98.  
sans oublier de laisser vos coordonnées.

Ce samedi 9 novembre, à 15 heures, 22 studieux élèves de 7 à 77 ans étaient réunis dans la Salle Pierre Gély pour tester leur niveau en orthographe. Sous l'amicale férule de Martine, parfaite institutrice, deux textes ont été soumis à la réflexion des volontaires.

Le premier, extrait de « Le crime de Sylvestre Bonnard », d'Anatole France a posé pas mal de problèmes à beaucoup de monde. Voyons voir, ici, s'agit-il d'un imparfait ou d'un passé simple ? Est-ce que je mets un « s » à la fin ou pas ? Et là, faut-il un accent circonflexe ou non ?

Le deuxième, savoureux texte d'Alphonse Daudet, extrait de « La mule du Pape » des



« Lettres de mon moulin », beaucoup plus court, était aussi beaucoup plus simple, dans la mesure où Martine nous avait dit comment s'écrivait le nom du village de Pampérigouste.

À la fin, pas de jugement, pas de notation, pas de classement. Une correction collective dans la bonne humeur. Éliane avait promis que ceux qui feraient zéro faute pourraient emporter tous les petits bouquets de fleurs qui ornaient les tables. Bon, finalement, les bouquets ont été partagés équitablement entre tous les participants. Tirez-en les conclusions que vous voulez sur le niveau des participants. Tout le monde à zéro faute, ou personne à zéro faute ?

Heureusement, personne n'a été privé de dessert, et tout le monde a pu partager une petite collation préparée par Éliane et Delphine, avant de nous séparer dans la bonne humeur, et en se promettant de refaire ça prochainement.

Pierre Duvic



## TCHIN ! LE BEAUJOLAIS ÉTAIT À RAMBAUD !



Une soirée dégustation du beaujolais nouveau et du beaujolais village a été organisée par l'association des écoles « Le Sou des Chemins Fleuris ». La soirée s'est déroulée le samedi 23 novembre 2024 à la salle des IV vents à partir de 19h.

Des prospectus ont été distribués dans les boîtes aux lettres du village permettant alors à chacun de s'inscrire.

Cette seconde édition a réunis plus de 70 personnes : rambaudins et bastidons, parents, voisins et proches de tous âges. Les amateurs de vin ont pu déguster cette cuvée 2024 accompagnée de charcuterie et de fromage. Pour clôturer la soirée, une maman bénévole avait préparé des tiramisus. Un grand merci à elle !

Tous ont pu trinquer (raisonnablement) et profiter pour découvrir ce premier vin de l'année.

Céline Vallet



## LES SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ



Après la pause estivale, le CCAS repart avec son équipe de passionnés dans l'organisation de soirées de jeux de société.

Pendant ces soirées, voisins, copains, copines, parents, enfants, grands parents se retrouvent autour du jeu dans une ambiance conviviale.

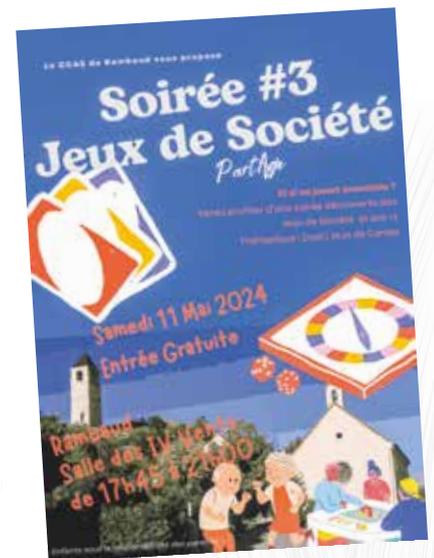
Le CCAS souligne l'importance, à ses yeux, du caractère intergénérationnel de ces rencontres qui favorisent le lien social, le contact, le dialogue autour du plaisir de jouer ENSEMBLE.

Ainsi chaque soirée voit se former des groupes d'âges différents autour de nouveautés dénichées par Julien Sourti ou de grands classiques, chacun étant libre d'apporter ses propres trouvailles pour les faire découvrir à la communauté.

Il y en a pour tous les goûts et tous les niveaux et les joueurs de cartes sont les bienvenus pour nous faire partager leur passion.

Nous vous attendons de nouveau le 14 décembre de 17h45 à 21h.

Delphine Vallon





CONSEIL DU 19 FÉVRIER 2024

**Délibération 03/2024**

**Objet : Convention de prestations intellectuelles d'assistance et d'accompagnement du suivi des affaires courantes en urbanisme et aménagement**

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de convention avec le bureau « Atelier d'urbanisme et d'environnement ». Cette convention permettra à la commune d'avoir une assistance en matière d'urbanisme et aménagement. En effet les dossiers qui s'y rattache sont de plus en plus lourds et complexes ce qui nécessite des compétences particulières. En l'absence de personnel qualifié dans ce domaine au sein de ses services, le Maire estime indispensable l'attache à la demande, d'un bureau d'étude spécialisé.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Délibération 04/2024**

**Objet : Convention déneigement 2023/2024**

Monsieur le Maire évoque aujourd'hui la nécessité de renouveler la convention pour l'année 2023/2024 pour les travaux de déneigement. Il donne lecture au Conseil municipal du nouveau projet de convention.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de déneigement ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en place et son application.

**Délibération 05/2024**

**Objet : Convention sablage 2023/2024**

Monsieur le Maire évoque aujourd'hui la nécessité de renouveler la convention pour l'année 2023/2024 pour les travaux de sablage. Il donne lecture au Conseil municipal du nouveau projet de convention.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de sablage ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en place et son application.

**Délibération 06/2024**

**Objet : Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2024 et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques de la Salle des fêtes IV vents avec remplacement de la chaudière, du système de chauffage et de toutes les portes et fenêtres 2024**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que La Salle des fêtes des IV vents présente des signes de mauvais état et de vétusté au niveau du chauffage et portes et fenêtre.

En effet : le système de chauffage composé d'une production d'air chaud pulsé à partir d'une vieille chaudière fonctionnant au gaz propane est ce jour obsolète car très énergivore et onéreux. À cela, s'ajoute une série de portes et fenêtres en bois de faible épaisseur qui avec l'usure du temps ne remplissent plus correctement leurs fonctions d'isolation. Ces éléments rendent le lieu difficile à chauffer ne serait-ce que modérément et génèrent des nuisances et des dépenses en combustibles exponentielles.

Monsieur le Maire propose de réaliser une demande de financement auprès de l'État le plan de financement suivant :

- montant des travaux : 46 693,55 € HT
- subvention DETR 2024 État : 18 677,42 € HT (40% subvention)
- Conseil Départemental 05 : 18 677,42 € HT (40% subvention)
- financement commune : 9 338,71 € HT

Monsieur le Maire indique que la commune s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif Général 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- accepte le plan de financement ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à réaliser la demande de financement au titre de la DETR 2024 et au Conseil Départemental ;
- s'engage à inscrire cette dépense sur le Budget Primitif Général 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à la bonne conduite de ce dossier.

#### **Délibération 07/2024**

##### **Objet : Instauration de la prime pouvoir d'achat**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Décret n°2023-1006, les organes délibérants des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et les groupements d'intérêt public peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire après avis du comité social territorial. Le versement de cette prime n'est pas obligatoire et nécessite donc la prise d'une délibération.

Monsieur le Maire, propose :

- d'approuver le versement de la prime pouvoir d'achat au sein de la collectivité ;
- de procéder au versement de cette prime en une fraction annuelle au mois de mars 2024 ;
- de s'assurer que les crédits nécessaires sont suffisants au budget général 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de cette prime telle que proposée ci-dessus.

#### **Délibération 08/2024**

##### **Objet : Suppression d'un poste permanent de rédacteur territorial**

Monsieur Le Maire, Lionel Roux, expose aux conseillers que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois au sein de la collectivité. Dans le même ordre d'idées, il revient également au Conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de procéder à la suppression d'un poste permanent de rédacteur territorial (catégorie B), pour le motif suivant : avancement de grade d'un agent municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de supprimer l'unique poste permanent de rédacteur territorial (catégorie B) à 17 heures 00 hebdomadaires à la date du 18/02/2024, suivant la proposition de Monsieur Le Maire détaillée ci-dessus ;
- d'approuver le tableau des effectifs.

#### **Délibération 09/2024**

##### **Objet : Création d'un poste permanent de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B)**

Monsieur le Maire, Lionel Roux, expose aux conseillers que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois au sein de la collectivité. Il est ainsi proposé au Conseil municipal de procéder à la création d'un poste permanent de rédacteur principal

de 2<sup>e</sup> classe (catégorie B), qui pourra éventuellement être occupé par un agent contractuel (alinéa de l'article de la loi n°84-53). La nature des fonctions proposées pour cet emploi est la suivante : responsable du traitement administratif des dossiers communaux.

Le temps de travail associé à cet emploi est proposé à : 17 heures 00 hebdomadaires. Le niveau de rémunération proposé sur la base de : la grille indiciaire des rédacteurs principaux de 2<sup>e</sup> classe. Le motif du recrutement prévu est : l'avancement de grade d'un agent communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer ce poste à compter du 18/02/2024, suivant l'intégralité des propositions de Monsieur Le Maire détaillées ci-dessus ;
- d'approuver le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

### N°1/2024-10 Questions diverses

Agnès MARCELOT a été interpellée par M. Clavel qui signale dans le hameau de la Moutouse une personne qui laisse apparaître des signes probables de souffrance (cris, monologues, hurlements,). Les gendarmes ont été averti de la situation.

Suite à l'hospitalisation de l'enfant de Virginie, la cantine et la garderie ont été supervisées par Agnès Marcelot. Monsieur le Maire s'est occupé du portage des repas, il remercie Agnès pour son investissement et sa présence.

Marie-Laure TAIX informe l'ensemble du conseil que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune est à valider avant le 30 juin de cette année et nécessitera quelques séances de travail de la part des élus.

La commission électorale s'est réunie et a réalisé un travail de mise à jour des listes. La mairie se chargera d'adresser des courriers aux personnes dont les noms ont été signalés afin

que celles-ci justifient ou pas leur maintien sur ces listes électorales.

La commission Espace Valléen de la communauté de commune doit prendre en charge la sécurisation du sentier de randonnée du clocher avec probablement la pose d'une nouvelle table d'orientation accompagnée d'une table de pique-nique.

Le nouveau « kit jeu » de l'aire de jeux devrait être posé avant la fête du Muguet.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

### Délibération N°12/2024

**Objet : Approbation des comptes administratifs 2023 budget Général, du budget Eau de la commune de Rambaud**

Après avoir présenté les comptes administratifs de la commune pour le budget général et le budget eau de l'année 2023, le Maire quitte la salle, le temps que le Conseil municipal délibère sur leur approbation.

Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau 2023 présentés par le Maire (les résultats d'exécution de ces deux budgets sont annexés à la présente délibération).

Le Maire réintègre la salle et redevient président de séance.

### Délibération N° 13/2024

**Objet : Approbation des comptes de gestion 2023**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 (Général, Eau et C.C.A.S) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conforme par

l'ordonnateur, sont approuvés à l'unanimité par la présente assemblée.

#### Délibération N° 14/2024

**Objet : Affectation 2024 des résultats d'exploitation de l'exercice 2023 du budget général, du budget eau de la commune de Rambaud**

#### 1/ Budget général

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 76 735,38 euros.

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MÉMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cessions des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	+ 26 723,16
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT(+)/ DÉFICIT(-)</b>	+ 76 735,38
<b>A) EXCÉDENT AU 31/12/2023</b>	+ 76 735,38
Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- <b>à l'exécution du virement à la section d'investissement 1068</b>	+ 2 934,70
Solde disponible :	
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves compte 1068	
- <b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</b> (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ..... euros)	+ 73 800,68
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20.. (N+2)(1))	
<b>B) DÉFICIT AU 31/12/2023</b>	
<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</b>	+ 0,00
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20.. (N+2)(1) Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) LE CAS ÉCHÉANT : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

**2/ Budget eau**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Eau, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 93 860,10 euros.

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :



**POUR MÉMOIRE**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cessions des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	+ 93 860,10

<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT(+)/ DÉFICIT(-)</b>	- 4 156,85
---	------------

<b>A) EXCÉDENT AU 31/12/2023</b>	+ 89 703,25
----------------------------------	-------------

Affectation obligatoire :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
- <b>à l'exécution du virement à la section d'investissement</b>	+ 0,00

Solde disponible :	
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves compte 1068	
- <b>affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)</b> (si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour ..... euros)	+ 89 703,25

Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20..(N+2)(1))	
--	--

<b>B) DÉFICIT AU 31/12/2023</b>	
---------------------------------	--

<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</b>	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20.. (N+2)(1) Excédent disponible (voir A - solde disponible)	

<b>C) LE CAS ÉCHÉANT : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	
--	--

**Délibération N°15/2024**

**Objet : Vote des taux d'impôts locaux 2024**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition du Maire et vote les taux suivants :

- taxe foncière bâti : 46,68 % produit prévisionnel : 182 332 €. Taxe foncière non bâti : 78,12% produit prévisionnel : 9 531 € ;
- taxe d'habitation : 11,42 % produit prévisionnel : 3 380 €.

(À ces produits s'ajoutent les allocations compensatrices, soit 1 224 €, et l'effet du coefficient correcteur - 31 858 €)

**Délibération N°2024-16**

**Objet : Vote des Budgets primitif 2024**

Après les présentations par Monsieur le Maire, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des budgets primitifs du Budget Général 2024, ainsi que du Budget primitif Eau 2024. Le rapport de présentation commente les données financières de ces budgets. Celui-ci s'établit :

BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2024	
<b>Budget de fonctionnement</b>	
Dépenses	450 703 €
Recettes	450 703 €
<b>Budget investissement</b>	
Dépenses	94 579 €
Recettes	94 579 €

**BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2024**

Budget de fonctionnement	
Dépenses	172 556 €
Recettes	172 556 €
Budget investissement	
Dépenses	133 674 €
Recettes	133 674 €

Décision :

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide : d'approuver les budgets primitifs du Budget Général et du Budget de l'Eau 2024.



**Délibération N°2024-17**

**Objet : Subventions communales 2024**

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les montants de subventions suivants pour l'année 2024 :

- Age d'or Rambaudin 500 €
- A.C.C.A 500 €
- Elan Rambaudin 800 €
- Fête Patronale Club Jeunesse et Loisirs 1000 €
- ADMR 250 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers 100 €
- Rando Rambaud 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les subventions énoncées ci-dessus.

**Délibération N°2024-18**

**Objet : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

**Décision du taux applicable**

Vu la délibération n°2021-15 du 29/07/2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022.

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT.

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 409 026,00 €. Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 91 644,30 €.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

- dépenses réelles de fonctionnement : 30 676,95 € (soit 7,5% du montant des dépenses réelles de fonctionnement) ;
- dépenses réelles d'investissement : 6 873,32 € (soit 7,5 % du montant des dépenses réelles d'investissement).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite

de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections {fonctionnement et investissement} déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération N°2024-19**

**Objet : Fonds de solidarité pour le logement 2024**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de participation pour la commune de Rambaud, au fond de solidarité pour le logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide une participation de 160,80 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

**Délibération N°2024-20**

**Objet : Tarif de location de la salle des fêtes des IV vents de la commune de Rambaud pour les réunions du S.C.O.T Gapençais**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la mise en place d'un tarif de location pour la location de la salle des IV vents au S.C.O.T Gapençais pour l'organisation de leurs réunions de comité syndical.

Après discussion Monsieur le Maire propose un tarif de 150 € TTC par location.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition. Un contrat de location sera établi avec le S.C.O.T Gapençais pour chaque réservation, le règlement se fera par l'établissement d'un titre de recette réalisé par la collectivité à l'article budgétaire 752.

**1/2024-21 Questions diverses**

Le Conseil municipal remercie Cristelle pour son travail accompli sur les budgets et comptes administratifs. Ses explications étant toujours claires et transparentes. Le Maire propose de la libérer, celle-ci quitte la séance.

Certaines places de stationnement le long du mur de la propriété Astier au niveau du ramassage scolaire posent un problème lorsque le car est présent. La décision est prise de supprimer ces places (au moins 3) par la prise d'un arrêté de Monsieur le Maire. Des panneaux de stationnement interdit seront posés et le marquage au sol modifié.

Monsieur le Maire revient sur les travaux en zone de proximité et sur un affluent du ruisseau des Fontaines, réalisés par un particulier sans autorisation et prise de précaution pour la pérennité de la qualité de l'eau destiné à la consommation humaine. Le 22 mars, face à la turbidité générée à proximité des périmètres de captage et des ouvrages d'AEP, la mairie avait fait part de ses craintes de pollution auprès de l'Agence Régionale de Santé sur l'eau distribuée aux habitants. Sur le principe de précaution, la commune a également pris la décision d'alerter les habitants sur les risques potentiels via les moyens de communication (Panneau Pocket, site internet...).

L'ensemble des réservoirs ont également fait l'objet d'opérations de chloration le soir même et jusqu'à tard dans la soirée.

Heureusement, les travaux ont été interrompus rapidement et aucune pollution n'a été constatée.

Cette mise en situation prouve la fiabilité et bonne conception des captages et infrastructures d'eau potable de la commune de Rambaud.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024****Deliberation N°2024-23****Objet : Travaux de voirie 2024**

M. le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental, qui attribue à la Commune une subvention de 4 922,00 € au titre de la voirie communale 2024.

Le Maire expose au Conseil municipal, qu'à la suite de la visite sur le terrain il serait souhaitable de réaliser des travaux de voirie pour un montant de : 7 160,00 € HT.

Après avoir étudié toutes les propositions, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accepter de réaliser les travaux de voirie dans le cadre du programme 2024 dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet.

**Délibération N°2024-24****Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance****Prise de la compétence « Animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5-1 et L. 5214-16 ;
- vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- vu l'augmentation de la délinquance depuis ces cinq dernières années sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, comme le cyber harcèlement chez les jeunes, la

consommation d'alcool et de produits stupéfiants sur toutes les strates de la population.

Il est proposé de créer un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui a vocation à « constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local ».

Le CISPD est un lieu d'échanges entre les responsables des institutions et organismes publics, privés, associatifs afin de définir des objectifs communs. De ce fait, il est consulté sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance menées sur un territoire.

Afin de mettre en œuvre ce projet il convient d'ajouter la compétence suivante aux statuts de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : « Animation et coordination d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au titre de la prévention de la délinquance ».

Une fois que cette compétence sera actée, le territoire du CISPD sera le même que celui de l'EPCI. Il ne sera pas possible pour une commune de se désolidariser de l'ensemble en créant son propre Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après lecture du projet de statuts, il est proposé au Conseil municipal de délibérer.

Au regard de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le projet de modification des statuts dans son ensemble.

Les nouveaux statuts de la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance ainsi adoptés, sont annexés à la présente délibération.



### Délibération N°2024-25

**Objet : Délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance dans le cadre du lancement d'une OPAH-RU sur l'ensemble du territoire intercommunal**

À la suite d'une étude pré-opérationnelle réalisée sur sept communes volontaires du territoire en 2021-2023, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a souhaité mettre en place une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) sur l'ensemble du territoire de ses seize communes.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des populations résidentes en menant des actions pour lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, et favoriser le maintien à domicile.

Le dispositif OPAH-RU vise également à renforcer les moyens (aides aux travaux, ingénierie, outils opérationnels) sur les secteurs présentant le plus de difficultés.

L'OPAH-RU d'une durée de 5 ans, a pour objectif principal de favoriser la réhabilitation des logements en l'accompagnant par la mobilisation de subventions sous conditions à destination des propriétaires bailleurs, des propriétaires occupants et des syndicats de copropriétés.

Afin de pouvoir conduire cette opération pour le compte des communes membres, il convient d'engager une délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Parallèlement et afin de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de signer la convention jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la délégation de compétence en matière de politique du logement et cadre de vie entre les communes et

la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance ;

- approuve le projet de convention joint à la présente délibération ;
- autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la convention et à entreprendre toutes les démarches qui en résultent.

### Délibération N°2024-26

**Objet : Soutien du Conseil municipal à la motion de l'AMR des HAUTES-ALPES « en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement »**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion de l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes II en donne la lecture :

#### **MOTION EN FAVEUR DE L'ABROGATION DU CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Depuis la loi NOTRe, les Maires Ruraux sont constants dans leur opposition au caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement au niveau intercommunal. Cette position reflète pleinement celle de la plupart des municipalités, lorsqu'on sait que dans les deux tiers des communautés de communes, les communes membres ont délibéré pour repousser ce transfert à 2026. À ce jour, la mobilisation d'élus municipaux gronde dans plusieurs départements.

Dans bien des cas où ce transfert a déjà eu lieu, les charges de fonctionnement explosent pour les communes qui se trouvent bien souvent exclus de la gouvernance de ces nouveaux services

intercommunaux (alors même que les maires seront les premiers vers lesquels les administrés se tourneront en cas de difficultés).

Les Maires ruraux sont pragmatiques et défendent l'idée selon laquelle la diversité des territoires implique des modalités

d'organisation différentes et propres à chacun d'entre-deux. Alors que dans certains, la commune demeurera l'échelon le plus pertinent, l'intercommunalité le sera dans d'autres et parfois, c'est pour un syndicat intra-communautaire ou supra-communautaire qu'il conviendra d'opter. La commune ayant connaissance la plus fine de son territoire et la plus grande proximité avec les usagers du service public d'eau et d'assainissement, elle demeure la mieux placée pour déterminer l'échelon pertinent pour exercer ces compétences. Plusieurs remontées de terrain témoignent d'ailleurs que dans les territoires où le transfert a été consenti, les choses se passent bien.

C'est pourquoi les maires ruraux demandent :

- que soit abrogé le transfert obligatoire de ces compétences ;
- que la pertinence d'un tel transfert soit discutée localement, dans le cadre des conseils municipaux et du conseil communautaire, comme pour tout transfert optionnel de compétences ;
- que l'inscription à l'examen au Parlement de la PPL visant à permettre une gestion différenciée des compétences « eau » et « assainissement » (abrogeant le transfert obligatoire) soit accélérée ;
- que la confiance du Gouvernement et du Parlement envers les maires, élus de terrain responsables, soit prouvée par cet acte clair : laisser aux maires le choix de décider, localement, à quel niveau il est plus pertinent de gérer ces compétences, dans l'intérêt des citoyens.

Les maires ruraux de France attirent en outre l'attention sur la nécessité de donner aux acteurs locaux des moyens financiers substantiels pour faire face aux nombreux défis qui se posent déjà ou se poseront bientôt, notamment en ce qui concerne l'état des installations et des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement, responsable de pertes considérables en parallèle d'une raréfaction de la ressource dans certains territoires. Il conviendra

tout autant de leur permettre de disposer d'une ingénierie et d'un accompagnement pour leur permettre de relever ces défis. »

Après lecture faite, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'ensemble du contenu de cette motion ; S'ASSOCIE solidairement à la mobilisation de l'Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes en faveur de l'abrogation du caractère obligatoire du transfert de la compétence Eau et Assainissement.

### **Délibération N°2024-27**

#### **Objet : Délibération contre le transfert de compétence Eau et Assainissement »**

- Considérant le principe de libre administration des communes reconnu dans l'article 72 de la Constitution Française,
- considérant que lors d'un transfert de compétences les deux organes délibérants doivent accepter le transfert par délibération,
- considérant que la prise d'une compétence par la Communauté de Communes oblige à une modification de ses statuts par délibération, et une validation de ces statuts par la majorité de ses membres, et que même si cette compétence s'impose à elle par la loi, elle devra être validée financièrement par la CLECT et donc votée par les élus,
- considérant que le transfert détériorera la qualité du service au vu, par exemple, de la distance, et donc du temps d'intervention entre les services techniques de la Communauté de Communes et les unités de distribution d'eau dans les communes,
- considérant que ce transfert induira automatiquement une augmentation du prix dans le cadre de l'harmonisation, et qu'il n'est pas opportun de pénaliser les administrés, une nouvelle fois après une période très complexe,

- considérant que les difficultés locales, en particulier en période de crise, sont très bien gérées par les élus communaux,
- considérant que certaines communes se sont déjà regroupées selon un découpage par bassin souvent différent des limites administratives des Communautés de Communes,
- considérant, en particulier dans les zones de montagne, que les interconnexions sont quasiment impossibles au vu des problématiques de relief,
- considérant que les élus n'ont pas besoin d'une loi pour s'adapter ou s'organiser à l'échelle des territoires, et qu'en matière d'eau, la solidarité entre communes existe depuis toujours,
- considérant que tout ce qui s'impose depuis Paris n'est généralement pas en adéquation avec les territoires, et en particulier avec les spécificités très rurales des Hautes-Alpes,
- considérant l'attachement des communes et des maires à cette compétence, et au vu de la forte mobilisation des élus Hauts-Alpins.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil municipal de la Commune de Rambaud, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce contre le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et demande à ce que chaque commune soit libre de choisir si elle souhaite conserver ou transférer cette compétence.

### **Délibération N°2024-28**

#### **Objet : Convention du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de

harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention. La mission proposée par le CDG 05 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- d'un dispositif spécifique permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- d'une expertise ;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé.

Dans le respect de la réglementation RGPD. Monsieur, le Maire, donne lecture au Conseil municipal, du projet de convention du CDG05. Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

Article 1 : De conventionner avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'État et publication et ou notification.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

## N°9/2024 Questions diverses

Emplois Saisonniers sur la commune de Rambaud. M. Le Maire précise que la mairie a reçu 3 candidatures pour cet été : Marina Taix, Loïc Disdier, Lina Zouaoui. Loïc a été retenu pour Juillet et Lina pour Août.

Kit jeu pour enfants : Le Maire expose la situation du chantier de remplacement des jeux enfants. Le fournisseur a pris du retard et annonce une fourniture et pose mi-juillet. La subvention obtenue est valide jusqu'au 20 septembre. M. Le Maire a rédigé un courrier à l'entreprise Mefran pour lui signifier notre mécontentement sur le retard et le risque de perte de la subvention.

Mr le Maire présente la réponse positive à la demande de subvention de l'état concernant les remplacements des huisseries, fenêtres et chaudière de la salle des fêtes des IV vents. Sur un estimatif total de dépenses estimé à 46 693,65 euros HT, le montant de la subvention s'élève à 18 617,42 €. Reste en attente la réponse à la demande de subvention auprès du département.

Mr le Maire annonce que le dossier de demande de subvention Fond Vert a été refusé. Ce dossier concernait l'abattage des pins le long du clocher. La DDT estime que ce dossier relève plutôt du débroussaillage qui est à la charge des communes (OLD) et non d'un problème de sécurité.

Agnès Marcelot propose de faire un point de situation du dernier conseil d'école du 18 juin 2024. Pour la rentrée 2024-2025 sont attendus sur le RPI :

### École de Rambaud

6 enfants en Petite section maternelle  
+ 1 entrée en janvier

8 enfants en moyenne section

3 enfants en grande section

**Soit 17 enfants en maternelle**

6 enfants en CP

9 enfants en CE1

**Soit 15 élèves en cycle 2**

### École de La Bâtie-Vieille

4 enfants en CE2

5 enfants en CM1

8 enfants en CM2

**Soit 17 élèves en cycle 3**



Les CE2 seront donc cette année sur La Bâtie-Vieille afin d'équilibrer les effectifs. Les 2 enseignantes de Rambaud exposent les quelques demandes de travaux à réaliser sur l'école : problème de volets roulants, de plomberie et d'évacuation, de trous en formation dans la cour de l'école.

La directrice annonce l'acceptation du dossier de remplacement de la totalité du mobilier de l'école et sa prise en charge financière par l'éducation nationale. Le mobilier sera livré dernière semaine de juin.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOÛT 2024

### Délibération N°2024-31

**Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie

électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 ;
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### Délibération N°2024-32

**Objet : Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Maire nous informe qu'il est nécessaire de réaliser un transfert de crédit entre 2 lignes budgétaires afin de pourvoir honorer la facture qui correspond à la réparation de l'ordinateur de la directrice de l'école. Il précise également que les contrats informatiques ont été renégociés, ce qui engendrera une économie de 4 080 € sur 3 ans.

#### 1 - BUDGET GÉNÉRAL (11300)

##### COMPTES DÉPENSES

D I 20 2051 Concessions et droits similaires	+ 4 200,00
D I 21 2183 Matériel informatique	+ 2 650,00

D I 23 231 Immobilisations en cours - 6 850,00

(D = dépenses ; I = investissement ;  
R = recettes ; F = fonctionnement)

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les modifications budgétaires détaillées ci-dessus.

### Questions diverses

Monsieur le Maire tient à exprimer ses sincères remerciements aux deux saisonniers employés durant l'été. Leur travail a été essentiel pour le fleurissement de la commune.

Les travaux d'installation du nouveau jeu « Fourmi » sur l'aire de jeux adjacente à l'école

sont désormais terminés. Cet aménagement devrait faire la joie des enfants.

Soucieux de préserver un service public de qualité, le conseil municipal envisage de soumettre, lors du prochain conseil municipal, une motion visant à protester contre la fermeture du centre de tri de Gap. Cette décision risquerait de détériorer le service postal et de réduire l'accessibilité des prestations proposées.

Monsieur le Maire informe également que la rénovation de la cour de l'école ainsi que plusieurs petits travaux sont achevés. Il remercie chaleureusement toutes les personnes ayant participé à ces réalisations. Grâce à ces améliorations, les élèves bénéficient désormais d'un cadre scolaire plus favorable à leur apprentissage et leur épanouissement.

## LA PAGE DES ASSOCIATIONS

### L'ÉLAN RAMBAUDIN, NOËL 2023



## LES ACTIVITÉS 2024 DE RANDO-RAMBAUD

Cette année nos sorties ont été très perturbées par une météo particulièrement pluvieuse et nous ont contraints soit à trouver des solutions de remplacement soit à annuler quelques sorties.

Ainsi 23 sorties pédestres ont été réalisées dont 13 dans le 05 et 10 hors du département.

En janvier nous avons organisé notre traditionnel gâteau des rois et retrouvailles avec tous nos collègues ayant randonné avec nous en 2023 ; puis une balade sur l'après midi au Sarruchet près de Montgardin.

Le 1<sup>er</sup> février est l'occasion d'organiser une randonnée au pays du mimosa ; cependant les agriculteurs bloquent les routes des Alpes maritimes ; nous nous orientons alors et spontanément vers les gorges de la Siagne et le pont des Tuves (06).



En mars : une petite randonnée au chapeau de Napoléon puis, en fin de mois, un deuxième déplacement en car pour arpenter le sentier de Pagnol, de la Font de Mai à La Treille (13).



Notre collègue adhérent Alain, nous dispense une formation à l'applicatif Visorando.

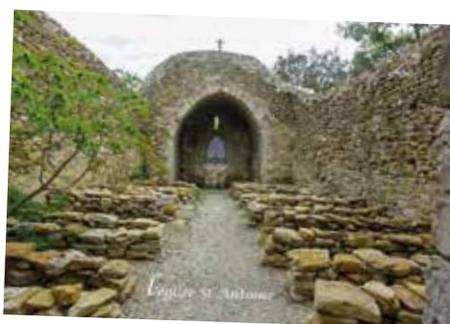
En avril : le torrent de Bonne à proximité de Gap et bien sur la participation au Parcours

du cœur; manifestation organisée à Charance où nous nous « activons » au profit de la Fédération Française de Cardiologie.

Le 27 avril, nous voilà de nouveau en car pour une belle journée de randonnée sur l'île de Porquerolles, face à Hyères (83).



En mai, partis d'Aubignosc (04) nous montons au vieux village de Chateauneuf et ses vestiges, dont l'église St Antoine, construite en pierres sèches et magnifiquement restaurée. Elle est marquée de la coquille de St Jacques de Compostelle.



Fin mai, nous découvrons le sentier des fleurs, des Serrigues au col de Gleize ; de magnifiques panoramas printaniers et très fleuris.

Juin : nous voici encore à proximité de chez nous avec le tour de Malcombe, puis le sentier de découverte de Montreviol, de La Bâtie Neuve à La Rochette.

Fin juin, nous retrouvons notre collègue Jacqueline, ancienne rambaudine, à Arviex. En week-end dans le Queyras, nous allons aux



chalets de Clapeyto le samedi. Le dimanche Jacqueline nous emmène des Maisons au lac de Roue, puis Souliers. Un super week-end !

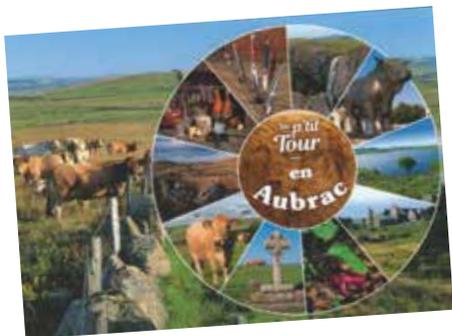
Juillet : nous voici dans le Valgaudemar, aux chalets de Prentiq et aux sources des Doux, avec une montée bien au frais en bordure du tumultueux torrent.

Le 20 juillet, c'est à la Grave que nous empruntons partiellement le téléphérique de La Meige pour aller admirer le lac de Puy Vacher, puis déjeuner au refuge Evariste Chancel ; une randonnée en haute montagne dans un panorama grandiose, avec vue sur les sommets et glaciers environnants.



La météo d'août et autres indisponibilités nous contraignent à annuler nos prévisions de randonnées.

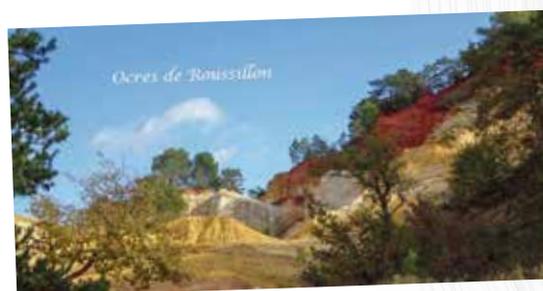
Mais voici septembre. Notre séjour randonnées et tourisme en Aveyron nous permet de découvrir le viaduc de Millau, Laguiole et sa coutellerie, Aubrac et ses troupeaux de vaches, Pigasse, la dégustation de l'Aligot dans un buron, Estaing et sa fromagerie Jeune Montagne, et bien sur l'un des plus beaux villages de France : Conques.



Mi-septembre, nous voici de Laragne à Upaix avec sa tour médiévale et ses 3 tables d'orientation.

Octobre : nous organisons notre traditionnelle journée camemberts à la braise, à Rambaud, avec une balade digestive aux environs, l'après-midi.

Le 19 octobre, nous voilà repartis en car pour admirer les belles couleurs des Ogres de Roussillon (84), visiter les mines de Bruoux à Gargas, et marcher dans le Colorado Provençal de Rustrel.



Novembre nous emmène dans les Alpes-de-Haute-Provence ; depuis la dalle aux Amonites, nous rejoignons le hameau en ruines de Givaudan.

Novembre est également le moment de notre assemblée générale : moment privilégié de diffusion de tous les éléments règlementaires et grand moment d'expression de chacun. Assemblée suivie d'un bon repas préparé par Ludivine, à la salle des IV Vents.

En décembre, Pierre nous emmène de Pierre Écrite (04) aux crêtes de la montagne de Gache où les vautours paradent au sein d'un panorama époustouflant.



Toutes nos activités sont consultables sur notre blog <http://rando-rambaud.over-blog.com/> ou à partir du site <https://rambaud-village.fr/vie-culturelle-et-sociale/les-associations>.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Pour l'association Madeleine Masse et Éliane Roubaud

## L'ÂGE D'OR



Ce nouveau numéro de la Plume Rambaudine est l'occasion de vous communiquer un bilan de santé du Club Âge d'Or Rambaudin.

Il se porte très bien, ses rencontres hebdomadaires se poursuivent tous les jeudis dès 14 heures.

Ces demi-journées sont conviviales, nous aimons nous y retrouver pour partager des jeux de société et des parties de belote mais aussi des discussions, des échanges d'idées,



sans oublier le petit goûter, indispensable, et le café. De quoi oublier les tracas de la vie durant quelques heures.

Cette année, un repas a été proposé aux seniors le dimanche 18 février 2024. Les Jailles ont été très appréciées et ont ravivé la mémoire de certains sur les traditions alpines.

Un repas de clôture annuelle s'est déroulé le dimanche 23 juin. Au menu : salade composée, gigot d'agneau et ses accompagnements de légumes, fromages, bavarois poire/chocolat, café et Clairette de Die. Parties de boules et belote ont clôturé la journée.



L'Assemblée Générale est fixée au jeudi 12 décembre 2024 à 15 heures à la salle Pierre Gély. Rambaudines, Rambaudins ou amis, vous avez 60 ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre ; vous serez les bienvenus et agrandirez notre cercle amical.

Nicole Beynet

## LES ACTUALITÉS 2024 DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE LOCALE

Notre bibliothèque continue son chemin avec, cette année, quelques nouveautés. En premier lieu Christiane Durbin a quitté l'équipe des bénévoles ; nous la remercions pour son investissement. Depuis Octobre, elle est remplacée par Pierre Duvic que nous

accueillons avec plaisir et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Concernant la BD (bibliothèque départementale), Delphine, notre référente occupe désormais d'autres fonctions ; elle est remplacée par Caroline.

Enfin de nouvelles activités sont organisées par nos jeunes bénévoles dynamiques : soirée Halloween, dictée ouverte à tous, voire d'autres animations à venir.



Notre bibliothèque est toujours ouverte tous les samedis de 16h30 à 17h30 pendant l'heure d'hiver, et de 17h30 à 18h30 pendant l'heure d'été.

Certes nos rayons ne sont pas aussi volumineux que ceux de la bibliothèque ou médiathèque de Gap mais tous nos prêts sont gratuits et illimités ; un grand choix de romans, documentaires, BD adultes et jeunesse, livres enfants, Mangas, y sont disponibles. Les élèves de notre école en profitent grandement. De plus vos demandes y sont les bienvenues.

Dernièrement la bibliothèque de La Bâtie-Neuve nous a conviés à une très sympathique réunion dans le but de collaborer, échanger, mutualiser nos prêts si besoin. Prochainement elle nous adressera sa newsletter et nous fera part de ses coups de coeur. Un « dégraissage »

de livres datant de 3 ou 4 ans sera réalisé ; nous profiterons de leurs dons ; ceux ci seront déposés dans le couloir de la salle Pierre Gély, à Échangeons nos livres. Ce service est accessible à tous en permanence ; des livres en très bon état, dignes d'intérêt, y sont déposés, actualisés, épurés régulièrement.

Nous vous souhaitons de bonnes lectures et vous invitons à venir nous rencontrer.

Les 6 bénévoles : Nora Chaulliac, Thierry Dumont, Pierre Duvic, Eliane Roubaud, Martine Surget, Delphine Vallon



## L'ACCA RAMBAUD : LA CHASSE

Depuis l'ouverture générale, sous le clocher de Rambaud, la saison de chasse bat son plein.

Sangliers, chevreuil, renards et lièvres sont au cœur des jours de chasse. Les chasseurs et



leurs fidèles compagnons à quatre pattes, arpentent les bois de Puy-Morel et Des Seigneurs, toujours avec passion.



Au-delà de la traque, c'est la convivialité qui définit ces journées. Après l'effort, les chasseurs se retrouvent pour partager leurs histoires, sous les couleurs de l'automne.

Une chasse automnale, sous le signe de la passion, de la tradition et de la convivialité, restera notre fil conducteur.

Le Président de l'ACCA

## LA COLLECTE DES BOUCHONS D'AMOUR CONTINUE



En ce début 2024, l'association Thémis 05 a été dissoute. Sa gestion administrative et financière a été reprise par l'ADSEA 05, route des Eyssagnières, à Gap.

La collecte des bouchons est donc toujours d'actualité. Le tri continue d'être réalisé par des bénévoles à Baratier.



Dernièrement j'ai apporté un gros stock de bouchons récupérés dans le couloir de la salle Pierre Gély, complétés par la récolte de Thérèse Taix. Un autre apport est prêt à partir.

Merci à elle, merci à vous tous pour vos dons réguliers ; petits sacs ou gros sacs, bouchons en plastique,

en liège ou en silicone, tout est pré trié dans mon garage puis apporté à Baratier. Chaque contribution, aussi modeste soit-elle, aura un impact positif sur la vie de ceux qui en ont besoin.

Les dons contribuent à aider financièrement des personnes handicapées qui ont besoin de matériel médical, ou aménagement d'habitat.

Bonne collecte.

Eliane Roubaud

## AMIS SANS FRONTIÈRE

Cette année encore nous avons confectionné 140 pièces de tricots destinées aux enfants en particulier. Ce qui a permis de joindre nos dons vestimentaires aux dons alimentaires.

Ces dons sont toujours appréciés par les associations, en particulier à la maternité de Gap ainsi qu'aux Restos du cœur. Une « chose » nous inquiète, c'est le manque de ressources en laine et le renouvellement des bénévoles. Nous pensons avec beaucoup de peine renoncer à cette action.

Nous sommes en pleine réflexion sur son devenir.

En attendant nous continuons nos travaux jusqu'en 2025.

### Une autre facette de l'association « les danses du Monde »

Depuis 2 ans à la salle des 4 Vents a lieu un stage de danses du monde animé par Patricia professeure de danse très dynamique.

Les prestations des musiciens ont été enregistrées. Si vous souhaitez passer un agréable moment voici les coordonnées des sites Internet : (Cassiopée à Rambaud 12 mars 2023 - n°2) : [https://www.youtube.com/watch?v=Vk29\\_8GwjWY](https://www.youtube.com/watch?v=Vk29_8GwjWY)

Merci aussi à la municipalité qui permet cette belle journée.

Suzanne Pascal



## LA VIE DE LA PAROISSE

Une quinzaine d'enfants ont pris l'habitude de se retrouver à l'occasion des grandes fêtes chrétiennes, Noël et Pâques.

Le 16 décembre 2023 après-midi, à la salle P. Gély, les enfants et leurs parents ont réalisé de belles crèches avec découpages, collages, coloriage, dessins... Leurs chefs d'œuvre terminés, ils les ont emmenés à l'église où ils les ont déposés autour de l'autel. Ils ont ensuite transporté les grands santons de la crèche : Jésus, Marie et Joseph, le bœuf, l'âne et les bergers.

Après la lecture de l'Évangile, enfants et adultes ont échangé sur les circonstances de la naissance de Jésus.

Le 6 avril 2024, c'est à l'occasion de la Pâques, que les enfants se sont retrouvés dans l'après-midi, toujours en salle P. Gély pour la réalisation d'activités manuelles sur la semaine sainte, semaine très importante précédant cette fête chrétienne. Une fois leur réalisation terminée, le petit groupe s'est dirigé vers l'église de Rambaud où nous attendait Don Ronan, prêtre de la Paroisse Saint Arnoux, qui a pu leur expliquer quels étaient les événements que l'on commémorait lors des fêtes de Pâques.



Le 7 juillet, malgré quelques gouttes de pluie, il y avait beaucoup de monde devant l'église. Salomé, 11 ans, allait recevoir le sacrement de baptême. Elle avait invité tous ses copains et copines de l'école et du catéchisme avec leurs parents. Les voisins et voisines du village étaient là aussi, et bien sûr sa famille, dont certains venus de très loin.



Nous avons vécu une cérémonie joyeuse et chaleureuse autour de Salomé.

Les vieilles pierres de notre église ont dû se réjouir de voir tous ses bancs occupés par des enfants, des jeunes parents et aussi quelques têtes blanches, chanter tous ensemble.

Un petit groupe, qui s'élargirait volontiers, se réunit une fois par mois pour lire des textes de la bible et échanger sur ce que, ces textes écrits il y a plusieurs siècles, nous disent pour notre vie actuelle.

C'est le lundi de 14 à 16 h à la salle Pierre Gély. Pour les dates et plus d'info contacter Noële au 04 92 51 45 77.

Il y a une messe tous les deux mois, le deuxième dimanche, à 9 h, les mois impairs.

Pour la fête de la Toussaint, il y a eu une messe le jeudi 31 octobre à 18h après la bénédiction au cimetière. La prochaine animation religieuse s'est tenue le samedi 7 décembre, en salle Pierre Gély et nous avons abordé Noël.

Pour Noël nous n'avons pas encore d'information, il est possible de s'informer sur [secretariat@paroissedegap.fr](mailto:secretariat@paroissedegap.fr)

Eliane Orcière



## LES MARIAGES

Michel MARXER et Claire WAGNER au Serre de l'Aigle

Romain ASTIER et Marjorie DONZELLI (fille de Régine MURET) à St Roch



## LES NAISSANCES

Éléonore MOREL, fille de Raphaël et Anne-Marie Cécile MOREL au Gros Forest

Hakeem BEDOU ARLABOSSE, fils de Cédric BEDOU et Alexandra ARLABOSSE au village,  
petit-fils de Thierry et Nathalie ARLABOSSE au village  
et arrière petit-fils de Marie-Thérèse TAIX

## ILS NOUS ONT QUITTÉS

Cédric PASCAL époux de Christelle PASCAL et petit-fils d'Huguette PASCAL aux Fourrés

Jacqueline MAIGRET épouse de Bernard MAIGRET au village

Lucette MASSE épouse de Paul MASSE à la Pallue

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Didier et Marie-Christine PIERRE au village

Romain JESSELL et Maud GRANGEVERSANNE au village



La Fédération Française d'Équitation nous informe de la performance remarquable d'une résidente de Rambaud Mme Solène CARNEL qui a obtenu la médaille d'or lors des championnats de France d'équitation catégorie Club Élite Jeune Senior et +en 2024.

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**Travaux de modification, réhabilitation du parc d'éclairage public, mise aux normes et économie d'énergie : 97439.45.00 euros TTC**

**Reste à charge Commune : 33 890.17 euros TTC**

Le sujet ayant été bien détaillé lors du précédent bulletin, je ne m'y attarderai pas longtemps.

Simplement pour faire le constat que désormais tout le réseau est neuf et fonctionne selon les exigences et besoins que nous avons manifestés avec un gain de consommation d'énergie de plus de 70 %.

Merci au Président de la CCSPVA et à ses services pour leur aide et compétence au travers de leurs missions de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement.

Le Maire, Lionel Roux



## RÉHABILITATION DE LA VOIRIE

**Travaux de réhabilitation voirie 2024 : 10 740.00 TTC**

**Reste à charge Commune : 5818.00 euros TTC**

Toujours grâce à l'aide financière du département des Hautes-Alpes et de nos conseillers départementaux Rambaud Séverine et Aillaud Jean-Baptiste, nous avons pu confier à l'entreprise Routière du Midi des travaux de réhabilitation de certains tronçons de voirie ou espaces communaux.

Cette année, c'est la VC N°1 faisant la jonction entre Rambaud et la Bâtie-Vielle ainsi qu'une zone de la VC du Brusq qui ont bénéficié de travaux de bonifications des conditions de circulation.

Petit à petit, à la hauteur de nos moyens nous apportons des améliorations à notre réseau routier.

Le Maire, Lionel Roux



## MERCI !

Cette photo en guise de petit clin d'œil et gros remerciements aux Rambaudins qui de leur propre initiative ont rénové et fixé solidement ces installations !



C'est grâce à leur dévouement et savoir-faire que le terrain de foot, paré de ces belles cages, est de nouveau prêt à accueillir les exploits techniques des futurs Zidane.

Merci pour eux.

Le Maire, Lionel Roux

## NETTOYAGE DES ACCOTEMENTS, ÉLAGAGES DE HAIES EN BORDURES DES VOIES COMMUNALES, BOUCHAGES DE TROUS SUR LES CHEMINS RURAUX

Cette année encore, j'ai pu constater qu'en plusieurs endroits nos agriculteurs ou simples particuliers avaient de leurs propres initiatives et avec leurs moyens personnels réalisés quelques travaux destinés à améliorer la visibilité ou la circulation des véhicules sur les voies communales ou chemin ruraux.

L'entretien de l'environnement immédiat des voies circulantes fait partie des opérations indispensables, qui si elles sont raisonnées et appropriées, favorisent grandement le confort et la sécurité des usagers.

Je tenais à les en remercier chaleureusement et pourquoi pas à solliciter de nouvelles vocations car donner de son temps et de son argent pour la collectivité est devenue chose rare et appréciable.

Le Maire, Lionel Roux

## REPRISES DES « NIDS DE POULES » SUR VOIES COMMUNALES



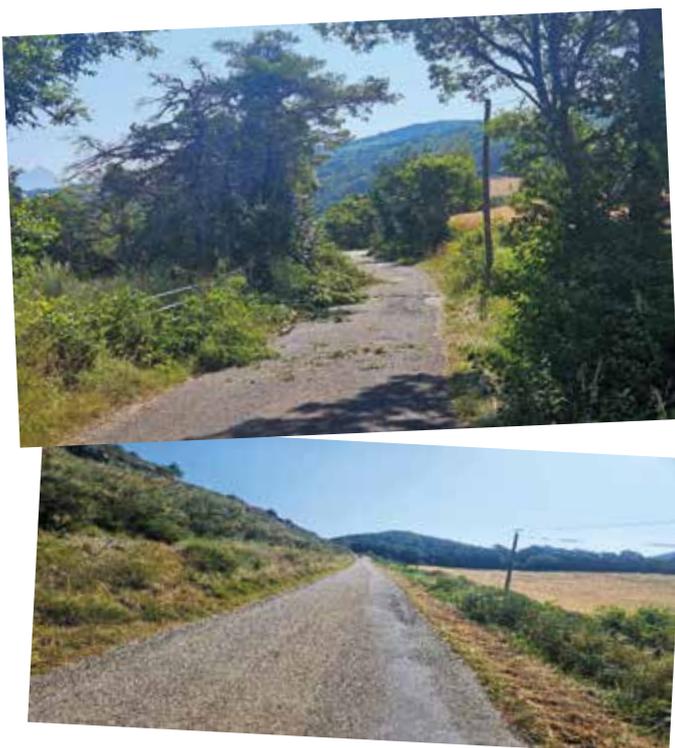
C'est la troisième fois que nous parvenons à orchestrer une journée destinée à la réhabilitation des routes en bouchant les « nids de poule » grâce à l'apport et la mise en place de goudron « enrobé tiède » pris directement sous la centrale de production.

Cette année encore, ce ne sont pas moins de 6 tonnes de produit noir qui ont été réparties sur les zones endommagées avec l'aide de Philippe, de ses engins et d'une équipe de bonnes volontés que je remercie chaleureusement.

Si la journée fut intense, la fatigue fut bien vite évacuée, laissant place au sentiment d'une opération réussie, particulièrement bénéfique pour la santé financière de la commune et de ses voies circulantes.

Les retours positifs de chacun nous motivant à poursuivre autant que possible ce type d'opération.

Le Maire, Lionel Roux



## RÉHABILITATION DE L'AIRE DE JEU

**Travaux réhabilitation aire de jeu :**  
**14272.00 euros TTC**

**Reste à charge Commune : 3000.00 euros TTC**

Toute vêtue de rouge et trônant au beau milieu de l'aire de jeu communale, celle-ci ne peut passer inaperçue.



Pour le bonheur des enfants, la fourmi est enfin arrivée et propose quelques distractions ludiques !

Bien que les dossiers soient longs et fastidieux à instruire, c'est avec le concours du département des Hautes-Alpes et de la Région PACA que nous avons pu remplacer certains jeux pour enfants devenus trop vétustes au profit de ce bel insecte aux grandes pattes qui garantit solidité et sécurité, toujours bien-sûr sous la surveillance des adultes.

Gageons que, si dans quelques temps, nous parvenons à saisir une semblable opportunité, en guise de clin d'œil à la fable de Jean de la Fontaine, nous mettrons toute notre énergie pour que celle-ci soit rejointe par sa compère la cigale.

Le Maire, Lionel Roux

## CANTINE

**Travaux d'amélioration de la cantine :**  
**5172.00 euros TTC**

**Reste à charge Commune : 1843.16 euros TTC**



C'est également avec l'assistance de nos conseillers départementaux que courant 2024, les locaux de la cantine ont bénéficié de quelques opérations d'amélioration des conditions d'accueil et de travail.

Du mobilier a pu être remplacé et dans le prolongement du remplacement des fenêtres

et portes, ce sont des travaux d'amélioration de l'éclairage, du système d'insonorisation ainsi que de peinture et plomberie qui ont été engagés avec le bénéfice de la compétence et du savoir-faire de l'entreprise Rambaudine de Samuel Parisot.

La motivation première étant de contribuer toujours plus au bien-être des enfants et de leur personnel encadrant.

En continuité, des petits travaux de sécurisation ont eu lieu dans la cour de l'école. Réfection des pavés auto-bloquant au milieu de la cour. Cet endroit accueillait auparavant un arbre dont la souche profonde s'affaisse au fil du temps et provoque un mouvement des pavés.

Un seuil en bois très abîmé et dangereux a été aussi retiré près du portail d'entrée.

Le Maire,  
 Lionel Roux



## PRÊTS À FAIRE FACE ? VOTRE COMMUNE SE PRÉPARE AVEC LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE !

Vous êtes-vous déjà demandé ce que vous feriez en cas d'inondation, de tempête ou d'autre événement majeur comme cela a pu être le cas dans plusieurs communes récemment ? La commune de Rambaud a anticipé et mis en place un outil essentiel pour assurer votre sécurité : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### Qu'est-ce que le PCS ?

Le PCS est un document qui définit les mesures à prendre en cas de catastrophe naturelle sur notre territoire. Il permet d'organiser la réponse de la commune de manière efficace, de protéger les habitants et de limiter les dégâts.

### Pourquoi est-il important pour vous ?

Notre commune est exposée à différents risques, tels que les glissements de terrain, les feux de forêt, le risque sismique, ... Le PCS nous permet de :

- anticiper les dangers : En identifiant les risques potentiels, nous pouvons mettre en place des mesures de prévention adaptées ;
- organiser les secours : Le PCS définit les rôles de chacun (mairie, pompiers, associations...) en cas de crise ;

- protéger les populations : Il permet d'informer les habitants sur les bons comportements à adopter en cas d'alerte.

### Le contenu du PCS

Le PCS comprend plusieurs parties :

- un diagnostic des risques : il identifie les dangers auxquels notre commune est exposée ;
- un dispositif d'alerte : il définit les moyens d'alerter rapidement la population en cas de danger ;
- une organisation de la réponse : il décrit comment les secours seront organisés et coordonnés ;
- un plan d'information de la population : il explique comment les habitants seront informés en cas de crise.

### La commune s'engage

La municipalité est pleinement engagée dans la mise en œuvre du PCS. Un exercice d'entraînement sera mis en place courant d'année 2025 pour vérifier l'efficacité du plan et sensibiliser les habitants.

### Et vous ?

Votre participation est essentielle ! En vous informant et en suivant les consignes, vous contribuez à la sécurité de tous.

Marie-Laure Taix



## FIN DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU CUIVRE : PLACE À LA FIBRE OPTIQUE !

Vous en avez certainement entendu parler : le réseau cuivre, réseau qui a accompagné les Français dans leurs communications pendant plus de cinquante ans, va disparaître progressivement au profit de la fibre optique. Plus moderne, plus rapide et plus performante, elle permet de répondre davantage aux enjeux numériques actuels et futurs.

La fermeture de l'exploitation du réseau cuivre ne signifie pas la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, internet, TV, streaming). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre.

### Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

### Comment vont se dérouler les opérations ?

Cette transition se fera de façon progressive :

- janvier 2026, les opérateurs de télécommunications cesseront de commercialiser les offres (téléphonie fixe et ADSL) via le cuivre ;
- janvier 2028, les services de téléphonies et d'internet assurés par le réseau cuivre cesseront.



### Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques). Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver **uniquement ce service** et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Toutefois, nous attirons votre attention en vous informant que tous les fournisseurs d'accès ne sont pas encore déployés sur notre commune.

### Pourquoi l'exploitation du réseau cuivre cesse t-elle ?

Au-delà d'avoir atteint ses limites en termes de performance, le réseau cuivre est également plus énergivore. En effet, un abonné au cuivre consomme quatre fois plus de kWh qu'un abonné à la fibre.

Marie-Laure Taix

## LE REFUGE PÈLERIN DE RAMBAUD



Bonne saison pour le refuge pèlerins, la fréquentation a été quasi équivalente à l'année dernière. Nos hôtes sont toujours aussi respectueux des lieux que nous gardons le plus accueillant et agréable possible. Nous avons reçu quelques pèlerins en chemin pour quelques jours vers Saint-Jacques de Compostelle et d'autres vers l'Italie.

Une famille de pèlerins Martiniquais (en voiture) a passé une nuit à Rambaud. Ils venaient directement de Lourdes, puis visitaient Notre Dame du Laus et rejoignaient le sanctuaire de La Salette le lendemain.

D'autres, sportifs et travailleurs ponctuels sur Gap, ont apprécié notre accueil. Plusieurs familles rambaudines ont utilisé le refuge lors de fête ou rassemblement familiaux. Dormir sur place, c'est mieux. Le bilan financier nous permettra, cette année encore, un versement à la commune.



Merci à l'équipe de l'association pour le bon fonctionnement du refuge.

Patrick Pernin



## LES DATES À VENIR

### CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le Maire et son Conseil municipal vous convient à la cérémonie des vœux **le SAMEDI 18 JANVIER 2025 à partir de 18h, salle des IV Vents à Rambaud.**



## MARCHÉ DE NOËL 2024

Encore un grand merci à l'Élan Rambaudin pour cette belle journée de marché de Noël 2024 !



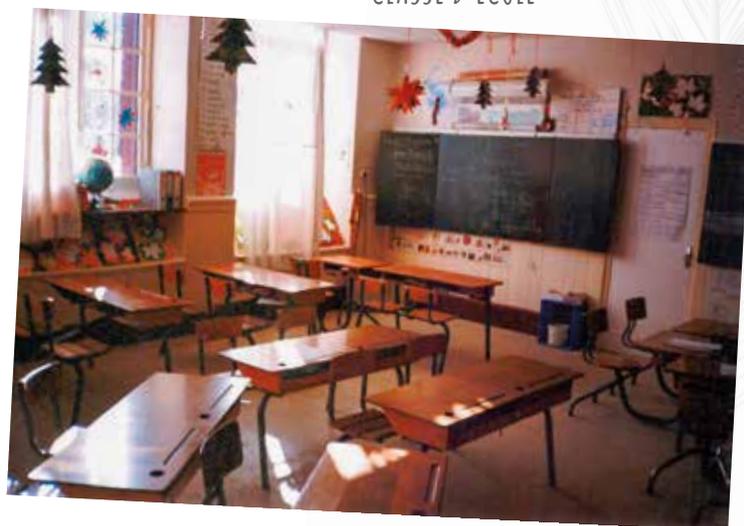
## UN PEU D'HISTOIRE

SAURIEZ-VOUS DATER CES DEUX PHOTOS ?



LA MAIRIE AVANT L'ÉCOLE

CLASSE D'ÉCOLE



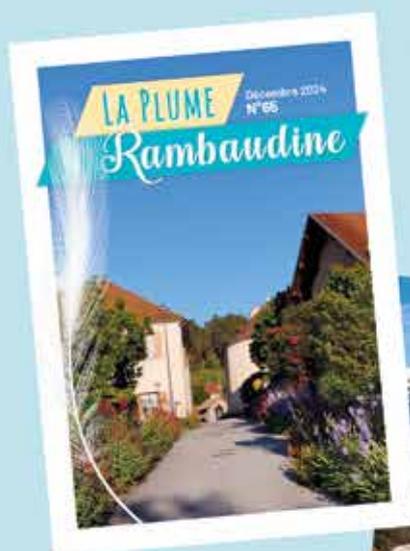
# LES OUTILS DE COMMUNICATION

Vous souhaitez vous informer sur votre commune, sur votre Communauté de communes ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- le site internet de votre commune de Rambaud : <https://rambaud-village.fr>
- le site internet de votre communauté de communes : <https://www.cc-serreponconvaldavance.com>

Pour le plaisir de revoir les activités qui se sont déroulées sur la commune, pour se tenir informé de la vie du conseil, pour découvrir un peu d'histoire, rien de tel que le journal :

- la Plume Rambaudine, parution en fin d'année ;
- le Mag de la Comcom, parution en début d'année.



Pour une actualité en direct, en temps réel : retrouvez toutes les informations sur l'application Panneau Pocket ; installez cette application sur votre téléphone portable ou votre tablette ou votre ordinateur et choisissez votre commune favorite Rambaud et votre Communauté de commune CCSPVA.

Pour une information plus locale, une invitation à ne pas manquer, retrouvez les flyers distribués dans vos boîtes aux lettres.

Et bien sûr, vos panneaux d'affichages, notamment celui situé sur la façade de la mairie et vous pouvez nous rendre visite pendant les heures d'ouverture de la mairie ou lors des permanences des élus.

**Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket**

**Depuis un téléphone ou une tablette**

1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement.

2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour rajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'affiches et d'informations en temps réel !

**Depuis un ordinateur**

lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone ou même de façon

**C'EST SIMPLE ET GRATUIT**  
Pas de compte à créer : 100% anonyme !